

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2024\_11\_139**

**Révision des tarifs des logements du foyer de résidence personnes âgées du Cantou**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	30
Votants	33
Pouvoirs	3

L'an deux mille vingt quatre, le treize novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle des Fêtes d'Atur, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 7 novembre 2024

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, M. Serge RAYNAUD, M. Nicolas DURU, Mme Christiane PASQUET, M. Jean- François PINSON, Mme Valérie RIBETTE, M. Boris VOIRY, Mme Claudie DAVID, M. Jean-Marie MONTAGUT, M. Alain COURNIL, M. Jean Raoul PICHARDIE, M. Francis DESAGE, Mme Martine DOYEN, Mme Liliane GONTHIER, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Bernadette SALINIER, M. Frédéric VEZIGNOL, M. Driss DRIOICHE, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Delphine VARAILLAS, M. Pascal FURELAUD, Mr François DESSAGNE, M. Jacques AUZOU, Mme Marie Lou BONGRAIN, M. Jamel FALLOUK, Mme Josette MARRANT, M. Gilles NEDONCELLE, M. Jérémy PIERRE-NADAL, M. Michel RIEM

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS à Mme Liliane GONTHIER

Mme Janique PLU à M. Serge RAYNAUD

Mme Anabela DE ALMEIDA à Mme Delphine VARAILLAS

**ABSENT(ES) :**


Mme Virginie SIMON-MALARD, Mme Michèle ELOI

- M. Driss DRIOICHE a été élu secrétaire de séance

Madame la Maire rappelle que la redevance pour les logements du foyer de résidence pour personnes âgées du Cantou est ajustée chaque année en fonction de l'indice de révision du 2ème trimestre de l'année précédente. Pour l'année 2025, cet indice a été fixé à 3,26 %.

Suite à cette révision, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2025 :

Type de logement	Locataires entrés avant 2022		Locataires entrés après 2022	
	Loyers en 2024 (en cours de location)	Loyers en 2025 (en cours de location)	Loyers en 2024 (logements vacants)	Loyers en 2025 (logements vacants)
T1 bis	425,00 €	438,00 €	508,20 €	524,77 €
T2	530,00 €	547,00 €	648,54 €	669,68 €
Pavillons	530,00 €	547,00 €	578,04 €	596,88 €
T3	610,00 €	629,00 €	696,94 €	719,66 €

 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 6 voix contre et 0 abstentions,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025

La Maire  
Fanny CASTAIGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le :

Id Préfecture :